



Formation aux métiers de grimpeur

CS Arboriste Élagueur et CQP Cordiste niveau 1

Formation continue

- > La formation vise l'obtention du CS Arboriste Élagueur (RNCP31620) et du CQP de Cordiste niveau 1 (RNCP34370)

Métiers visés

Arboriste, grimpeur élagueur, cordiste...

Contenu de la formation

- ✓ Définir une stratégie d'intervention
- ✓ Mettre en oeuvre des techniques d'accès au poste de travail
- ✓ Réaliser des interventions techniques sur les arbres
- ✓ Savoir se protéger, se déplacer, installer une corde, secourir et connaître le matériel et les règles de sécurité

Moyens et modalités pédagogiques

✓ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique
- Centre de ressources
- Atelier, matériels de chantier et de grimpe
- Une cédraie
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle
- Un formateur technique pour 5 à 7 apprenants selon la nature des travaux pratiques réalisés

✓ Modalités pédagogiques

- Possibilité d'individualisation des parcours
- Alternance théorie/pratique
- Intervenants professionnels
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences
- Mise en situation pratique
- Chantier-école

Dates :
du 02/09/24 au
23/05/25

Durée :
1237 h dont 757 h en
centre et 507 h en
entreprise

Bilan intermédiaire :
A définir

Bilan final :
A définir

Financement :
La formation est
financée par la région
des Pays de la Loire
dans le cadre du
programme VISA
Métiers 2023-2024
(lot 21).
10 à 12 stagiaires
attendus.

Autres possibilités de
financement : CPF,
CPF de transition
professionnelle,
contrat de profession-
nalisation



Réunion d'information

Accueil, présentation du CFPPA, de la formation et visite du site.

26/03/24	16/04/24
28/05/24	25/06/24
de 13h30 à 16h au CFPPA Le Fresne à Angers ou sur RDV	

Inscription obligatoire auprès du CFPPA.

Modalités pratiques et inscription

S'inscrire auprès du centre : remplir un dossier de préinscription et participer à une journée de validation de projet

Liste des documents à joindre : pièce d'identité, CV, lettre de motivation, photocopie des diplômes ou titre acquis et certificats de travail.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués par la mise en situation professionnelle d'évaluation (SPE) permettant de valider les unités capitalisables du référentiel.

Coordinateur : Boris DEBOURG - T. +33 (0)2 41 68 60 03
boris.debourg@educagri.fr

Assistante formation : Aurélie YVINEC - T. +33 (0)2 41 68 60 03
aurelie.yvynec@educagri.fr



Public concerné - Pré-requis

- Avoir une qualification ou une expérience professionnelle en paysage, espaces verts ou domaine forestier : justifier d'un diplôme de niveau 4 minimum ou d'une pratique professionnelle de 12 mois en espaces verts en tant qu'ouvrier qualifié
- Disposer des aptitudes physiques nécessaires à l'exercice du métier
- Avoir levé les éventuels freins à l'entrée en formation (logement, transport...)

Cas de dérogation : avoir suivi une formation complète de niveau 4 en espaces verts mais diplôme non acquis, être titulaire d'un diplôme de même niveau mais sans rapport avec la spécialité, justifier de 3 ans d'expérience professionnelle tous domaines confondus.

Conditions d'accès

- Être demandeur d'emploi ou salarié en reconversion
- Satisfaire aux tests de positionnement (grimpe et déplacement dans l'arbre, tests sportifs, test de connaissance de l'arbre) et à l'entretien de motivation organisés par le centre

→ lefresne-angers-segre.fr